

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05197
Numéro SIREN : 841 156 599
Nom ou dénomination : 2C ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2020 sous le numéro de dépôt 7648

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/7648

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de président

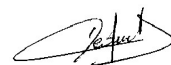
Déposant :

Nom/dénomination : 2C ENERGIES

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 841 156 599

N° gestion : 2019 B 05197



2 C ENERGIES
Société par actions simplifiée A Associé unique
Au capital de 50000 €
9000 Place du Général Leclerc 95590 PRESLES

RCS PONTOISE 841 156 599

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L ASSOCIE UNIQUE
DU 01 JANVIER 2020**

L'an DEUX MILLE VINGT
Le Premier Janvier
A quatorze heures

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'associé unique de la société a convoqué une réunion en vue d'adopter les résolutions suivantes

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Monsieur SAMOILA Gabriel
associé unique et président

Monsieur LEAT Cristian-Bogdan assiste à l'assemblée.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Le Président Monsieur SAMOILA Gabriel rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- démission du président
- Remplacement du président

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Se

LC



[Signature]

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur SAMOILA Gabriel présente sa démission en qualité de président à dater de ce jour à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

En conséquence, l'associé unique désigne, Monsieur LEAT Cristian-Bogdan demeurant 11 Square Pierre de Geyter 95140 GARGES LES GONESSE né le 04 OCTOBRE 1988 à TULCEA (Roumanie) en qualité de Président, pour assumer la présidence de la Société pour une durée de trois années.

Monsieur LEAT Christian-Bogdan déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de président, il jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur inopposable aux tiers, il devra recueillir l'autorisation préalable des actionnaires pour toutes décisions relatives :

- aux investissements ou désinvestissements excédant un montant de 50 000 €
- aux prises de participation d'un montant supérieur à 50 000 € par opération ;

Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

En outre, sa rémunération sera fixée par la plus prochaine assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SG

CC



Signature

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil donne tous pouvoirs au président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Associé au moins

Le Président

un associé

Bon pour acceptation des fonctions de président

lu et approuvé

LEAT Christian-Bogdan

Monsieur SAMOILA Gabriel

